



PARC DES INDUSTRIES
ARTOIS-FLANDRES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU

SYNDICAT MIXTE

SIZIAF

SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2024

Convocation adressée aux

délégués le :

29 octobre 2024

Délégués :

- En exercice : 49
- Présents : 30
- Votants : 42

Délibération

mise en ligne le :

15 novembre 2024

Délibération certifiée

exécutoire le :

15 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six novembre à dix-huit heures trente, le Comité Syndical s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André KUCHCINSKI, suite à la convocation qui lui a été faite le vingt-neuf octobre, conformément à la loi, dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège du Syndicat.

Etaient présents : M. André KUCHCINSKI, M. Jean-Luc BOULET, M. Sylvain COCQ, M. Sébastien DARRAS, M. Alain DE CARRION, M. Dominique DELECOURT, M. Jérôme DEMULIER, M. Philippe DRUMÉZ, M. Jean-Michel DUPONT, M. Yves DUPONT, Mme Joëlle FONTAINE, M. Patrice FRERE, M. Hugues HOUZE DE L'AULNOIT, Mme Nathalie LIMEUX, M. Stéphane POULET, Mme Ewa VIVIER, M. Frédéric WALLET, M. Jean-François ANTONINI, Mme Carine BANAS, M. Philippe DALLE, M. Paul DRON, M. Nicolas FRANCKE, M. Nicolas GODART, M. Bernard JASPART, M. Georges KOPROWSKI, M. Jean-Louis LEFEBVRE, M. Sébastien OGEZ, M. Patrick PIQUET-BACQUET, Mme Christine STIEVENARD, Mme Monique ZARABSKI.

Etaient excusés : M. Sébastien DECARPENTRY, M. Kévin DEGREAUX, Mme Anne-Sophie DUBOIS, Mme Leslie DZIURLA, M. Olivier GACQUERRE, M. Marcel PART, M. Sylvain ROBERT.

Ont donné procuration : Monsieur Steve BOSSART à Monsieur Jean-Luc BOULET, Monsieur Philippe BOULERT à Monsieur Dominique DELECOURT, Madame Pascale JOURDAIN à Monsieur Jérôme DEMULIER, Monsieur Jean-Marie DOUVRY à Monsieur Philippe DRUMÉZ, Monsieur André GUILLOU à Madame Joëlle FONTAINE, Madame Véronique DERANSY à Monsieur Stéphane POULET, Monsieur Alain QUEVA à Mme Ewa VIVIER, Monsieur Christophe DRUELLES à Monsieur Jean-François ANTONINI, Madame Sandra BABLIN à Monsieur Nicolas FRANCKE, Monsieur Sébastien MESSENT à Georges KOPROWSKI, Monsieur Ludovic GAMBIEZ à Monsieur Sébastien OGEZ, Monsieur Geoffrey MATHON à Madame Christine STIEVENARD

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick PIQUET-BACQUET

Par acte authentique du 10 janvier 2022, le SIZIAF a fait l'acquisition des anciens terrains de loisirs du C.E. de la Française de Mécanique comprenant sur une surface d'environ 8 ha :

- Un étang et ses berges
- Un terrain de football en nature de friche
- Une piste de karting et terrain l'entourant
- Un terrain à usage de parking

Le SIZIAF, agissant au titre de sa compétence de développement et d'attractivité du Parc des Industries Artois-Flandres, a décidé de conserver cet espace, autrefois mis à disposition des salariés de la Française de Mécanique, en créant un pôle de vie offrant aux salariés des entreprises du Parc des industries Artois-Flandres un ensemble de services et de loisirs dans un lieu naturel, apaisé et apaisant (espace de pêche, sentier pédagogique sur la faune et la flore, chemin de santé, espaces de restauration, équipements sportifs et de loisirs, espaces de coworking et salles de réunion, ...).

8 –

**BATIMENT POLE DE
VIE :
LANCEMENT DE LA
CONSULTATION POUR
LES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET
AUTORISATION A
SIGNER LES MARCHES**

Lors de la réunion du 29 mars 2023, le comité syndical du SIZIAF avait autorisé le Président à lancer les études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment pôle de vie qui sera situé au cœur de l'espace à requalifier décrit ci-dessus.

A la suite d'un concours d'architecture réalisé sur la période de juin à décembre 2023, le groupement Beal et Blanckart et TPF1 a été choisi par le Jury de concours pour une mission de maîtrise d'œuvre d'un montant de 513 907€ HT.

Le projet consiste en la création d'un bâtiment totem d'environ 1 000 m² permettant de regrouper les fonctions d'accueil et de services aux entreprises en offrant une équipe technique sur site pour l'aménagement et la gestion du Parc des industries, des salles et bureaux partagés pour les entreprises, un espace de co-working et un espace permettant de recréer une centralité et de la convivialité au travers l'image de Place du village.

Le nouvel équipement répond au respect des réglementations (thermique, accessibilité, incendie...), et sa conception permet également de garantir la réponse aux besoins de fonctionnalité, de confort, de sécurité et de sûreté que peuvent en attendre les usagers.

Il répond également au défi de l'intégration harmonieuse au sein de son environnement paysager de qualité (étang et ses abords), et limitant les impacts sur le paysage et les espaces verts disponibles.

L'ambition du SIZIAF est également de construire un bâtiment répondant aux enjeux de REV 3 (Troisième révolution Industrielle). Les enjeux environnementaux, sociaux et économiques ont été intégrés dès la définition du projet autour de toutes les parties prenantes du territoire, dans le respect de finalités communes.

Considérant que l'estimation des travaux est de 3 650 000 € HT. et que les crédits correspondants feront l'objet de prochaines inscriptions budgétaires sur les exercices 2025 et 2026,

Considérant la demande de subvention déposée dans le cadre du dispositif [FSPS] Fonds de soutien aux projets structurants de la Région Hauts de France,

Considérant que la consultation est allotie selon le découpage suivant :

- Lot 01a : Gros Œuvre
- Lot 01b : Carrelage
- Lot 02 : Charpente Bois / Façade
- Lot 03 : Bardage
- Lot 04 : Couverture / Etanchéité / Verrière
- Lot 05 : Menuiseries Extérieures €
- Lot 06 : Serrurerie
- Lot 07 : Plâtrerie / Faux Plafonds
- Lot 08 : Menuiserie Intérieure / Mobilier Fixe
- Lot 09 : Peinture / Sols Souples
- Lot 10 : Electricité CFO CFA
- Lot 11a : Chauffage Ventilation Rafraichissement
- Lot 11b : Plomberie Sanitaires
- Lot 12 : VRD
- Lot 13 : Paysage

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le comité syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Autorise** le Président à signer le marché de travaux avec les entreprises ou les groupements présentant les offres économiquement les plus avantageuses,
- **Autorise** le Président à signer les avenants aux futurs marchés,
- **Autorise** le Président à déposer toute nouvelle demande de subvention pour ce projet.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdit,



Le Président

André KUCHCINSKI